

Au-delà d'une rupture... la médiation familiale

Processus de gestion des conflits, par l'intermédiaire d'une tierce personne, la médiation familiale s'adresse à toute la famille : couples mariés ou non, séparés, divorcés ou en instance de divorce, grands-parents, familles recomposées ou monoparentales...

Le médiateur familial est une **personne qualifiée**, titulaire d'un diplôme d'Etat de médiation, qui dans le **respect des principes déontologiques**, a pour objectif :

**Impartialité,
neutralité,
autonomie**

- de restaurer la communication entre les membres d'une famille déchirée,
- de préserver, reconstruire les liens et prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial,
- de donner les moyens aux personnes de chercher par elles-mêmes, dans le respect de leurs droits et obligations respectifs, des issues à leur situation, qu'elle relève ou non du champ judiciaire.

La médiation entre dans une logique différente des procédures judiciaires. Pas de gagnant, pas de perdant, il s'agit simplement de tout mettre en œuvre, ensemble, pour faciliter la relation parentale dans le seul intérêt de l'enfant et de la famille.

**Caractère
volontaire,
confidentiel
et
librement
consenti**

Elle s'adresse en particulier aux couples ou aux parents qui ne s'entendent pas sur les questions liées au **partage du temps des enfants** chez chacun de leurs parents, à l'**éducation**, aux **contributions** de chacun, à la **répartition des biens** et aux **incidences financières de la séparation**. Mais, elle

Pour tout renseignement :

**Espace Famille Conseil
CAF de la Marne**

20-22 rue du Ruissellet
51100 REIMS
☎ 03 26 79 15 46
efc.cafreims@caf.cnafmail.fr

Lieux de médiation :

ARETAF Médialogue
(Association régionale Etudes
Thérapie Aide à la Famille)

38 rue Chanzy
51100 REIMS
☎ 03 26 89 19 19
☎ 03 26 88 41 55

peut également aider les **grands-parents en rupture de lien** avec leurs petits enfants ou les **parents en difficultés relationnelles** avec leurs enfants (soutien à la parentalité, manque d'assiduité scolaire, rejet de toute autorité...).

Toute personne, quelle que soit sa situation géographique peut accéder gratuitement à une information collective ou individuelle sur la médiation familiale.

**Anonymat
garanti**

Par la suite, au cours d'**entretiens** d'une durée moyenne d'une heure trente, à raison de six à huit séances, le médiateur va rétablir le dialogue, bien souvent rompu, et rédiger un **projet d'entente** sur les points de discorde. Ce document tient lieu d'engagement moral entre les personnes qui ont seules le pouvoir de le communiquer à des tiers (avocat, juge aux affaires familiales...). Le coût résiduel d'une séance, calculé par personne, varie en fonction des revenus (exemples : jusqu'à 900 €/mois : 5 €, 1 500 € : 17 €, 2 500 € : 35 €, 4 000 € : 65 €...).

**Espace
relationnel
d'écoute
et de
dialogue à
l'abri de
toute forme
de
contrainte
physique
ou morale**

UDAF Médiation (Union Départementale des Associations
Familiales de la Marne)

65 rue Grande Etape
51000 CHALONS EN
CHAMPAGNE
☎ 03 26 69 47 60

1 rue de Londres
51100 REIMS
☎ 03 26 07 10 77

et sur RDV à Dormans, Epernay et Vitry-le François